



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	32

SEANCE DU
1^{er} JUILLET 2026

Le premier juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-cinq juin deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Madame Khadija KHASHIME, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Justin DUBOIS, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Karen LECHALIER, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Jérémy CROIZON à Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Monsieur Guillaume HENRY à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Julie BORTELS VIRGONA à Madame Diane JADAS, Monsieur Rémy ROCCHIA à Monsieur Adrien ROIG, Monsieur Jean-Jacques DECORDE à Monsieur Alain ARIA, Madame Claire BLANC à Madame Karen LECHALIER

ABSENT NON REPRESENTE : Monsieur Axel COSTANSO-BITZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Justin DUBOIS

DELIBERATION N° 2026-81	Développement Economique Adhésion à l'association Initiative Pays d'Aix et désignation du représentant de la Ville
----------------------------	---

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le Réseau Initiative Pays d'Aix permet de maintenir l'accompagnement de proximité au service des communes, de l'emploi et du développement économique local, tout en garantissant un accompagnement gratuit et de qualité aux porteurs de projet du territoire.

À cet effet, la commune souhaite adhérer au Réseau Initiative Pays d'Aix.

Par cette adhésion, la commune :

- contribue directement au financement de ses actions de terrain,
- participe au maintien des cofinancements mobilisés auprès de ses partenaires institutionnels (Europe, Région, Métropole, Département),
- prend part à la gouvernance associative en participant à son Assemblée générale,
- soutient concrètement l'entrepreneuriat et l'emploi local.

La cotisation annuelle pour l'adhésion à cette association au titre de l'année 2026 est fixée à 1 000 € et il convient de désigner M. Jérémy CROIZON pour représenter la Ville au sein du réseau Initiative Pays d'Aix.

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'association Initiative Pays d'Aix
- **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 000 €
- **DESIGNE** Monsieur Jérémy CROIZON pour représenter la Ville au sein du réseau Initiative pays d'Aix
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Justin DUBOIS



Le Maire de Lambesc,

Philippe RAZEYRE

